

**Décision portant délégation de signature à M. Michael HOCHBERG, directeur de l'unité GDR3530, intitulée Evolution Darwinienne du Cancer : une approche interdisciplinaire pour l'étude de la progression cancéreuse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC120060DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3530 intitulée *Evolution Darwinienne du Cancer : une approche interdisciplinaire pour l'étude de la progression cancéreuse*, dont le directeur est M. Michael HOCHBERG ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michael HOCHBERG, directeur de l'unité GDR3530 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael HOCHBERG, délégation de signature est donnée à M. Sébastien GIBERT, IE2, et à M. Sébastien PICARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité: GIR 3530 DarEvCan

NOM: Michael HOCHBERG

Spécimen de signature

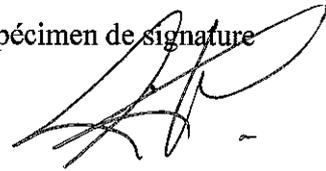


En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM: GIBERT Sébastien

Spécimen de signature

GRADE: IE 2



2) NOM: PICARD Sébastien

Spécimen de signature

GRADE: AI



3) NOM:

Spécimen de signature

GRADE:

ANNEXE 2

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE